



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2016068

Lyon, le 19 décembre 2016

Objet : Départ concerté des agents PATS

Monsieur le Directeur,

Au cours de notre dernière entrevue en présence également du PCA, DDA, DRH, DGT et du DPOS, nous avons évoqué la possibilité donnée aux Personnels Administratifs Techniques et Sociaux proches de la retraite de pouvoir bénéficier d'un départ concerté avec nomination au grade supérieur au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels.

Vous aviez accepté ce principe, c'est pourquoi nous tenions par la présente à réitérer officiellement cette demande.

Partant du principe que leurs postes seraient libérés rapidement, suite à un engagement de leur part à constituer leur dossier de départ en retraite, ce principe ne perturberait aucunement les futures promotions et ne pénaliserait pas les agents en attente de promotion sur du « long terme ».

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH